

PLU DE LA CAH : DERNIÈRES ÉTAPES DE L'EXPOSITION

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CAH suit son cours. Ce document unique remplacera tous les documents d'urbanisme en vigueur et s'appliquera à terme aux 36 communes de notre territoire. Une exposition présentant la procédure et le contenu des premiers documents finalisés circule actuellement.

- Jusqu'à fin mai, elle est à voir à **Rohrwiller**, **Mittelschaeffolsheim** et **Hochstett**.
- En juin, l'exposition se déplacera à **Schirrhein**, **Blwisheim** et **Bersheim**.
- Tout l'été, vous la retrouverez à **Schirrhoffen**, **Donnenheim** et **Wintershouse**.

À la rentrée scolaire 2024, et après une année d'itinérance, l'exposition aura ainsi été présentée dans l'ensemble des communes de la CAH. Elle sera alors enrichie de nouveaux panneaux dédiés aux éléments réglementaires et installée dans trois dernières communes pour plusieurs mois.

Où en est-on dans la procédure ?

Après avoir travaillé collectivement sur le règlement écrit, qui détermine les conditions de construction dans chacune des zones, **chaque maire travaille sur son plan de zonage communal** (délimitation des zonages et sous-zonages



L'exposition lors de son installation à Rottelsheim.

urbains, naturels, agricoles...) et d'éventuelles prescriptions graphiques (protections d'éléments du patrimoine) pour y intégrer ses spécificités communales.

Bientôt, les OAP - Orientations d'Aménagement et de Programmation - seront également traitées. Elles complètent le règlement écrit en encadrant avec plus de précision l'évolution de certains secteurs de projet (qu'ils soient à vocation d'habitat, économique ou encore d'équipement).

De nouvelles réunions publiques seront organisées d'ici la fin de l'année pour vous

présenter ces éléments réglementaires. Vous pourrez également consulter l'intégralité des documents finalisés à l'occasion de l'enquête publique qui se tiendra en 2025 (calendrier prévisionnel) et lors de laquelle vous pourrez encore émettre vos observations.

Pour rappel, les documents finalisés du PLUI ainsi que des registres sont disponibles dans toutes les mairies et sur le site web dédié.

+ D'INFOS

plui.agglo-haguenua.fr